



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Repositionnement de la foire à Chanzy

DE20160321_17

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :
Philippe VERGNAUD

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 25 mars 2016

24 MARS 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :


Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD



Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

Repositionnement de la foire à Chanzy

Développement urbain
id : 1149

Conseil municipal
21 mars 2016

17

Rapporteur : Philippe VERGNAUD

Par délibération du 18 janvier 2016, le Conseil Municipal a acté la vente à la société ANGDIS des terrains et d'une partie des bâtiments du logis de Lunesse.

Cette opération nécessite de transférer la foire « de Lunesse », composée de plus de 100 commerçants exposant sur plus de 1 000 mètres de linéaire, sur un autre site à partir de 2016.

Après avoir mené plusieurs études rue Goscinny et parking des Frères Lumières en centre-ville, boulevard Besson Bey à l'Houmeau, parking du centre commercial de la Grande Garenne, seul le site Chanzy – Colonel Campagne répond aux différents critères pour accueillir la foire : linéaire suffisant, stationnement, desserte en transports en commun et facilité de la mise en place de la déviation.

Le syndicat représentant les commerçants non sédentaires de la Charente s'est prononcé favorablement le 5 mars 2016 au déplacement de la foire sur Chanzy – Colonel Campagne.

La foire se tiendra les 2 et 15 de chaque mois avec un report le lundi suivant si ces dates correspondent à un dimanche.

Aussi, dans le cadre de l'article L.2224-18 du CGCT relatif à la création, transfert, ou à la suppression de halles ou de marchés communaux, il vous est donc proposé d'approuver le transfert de la foire sur le site de Chanzy – colonel Campagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
21 mars 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité de service public
Evaluation des politiques publiques